

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ACASTE ACTIONS FLEXIBLE – FR0014002N52

Compartiment de la SICAV ACASTE FUNDS

Ce compartiment est géré par ALIENOR CAPITAL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif

Le compartiment ACASTE ACTIONS FLEXIBLE a pour objectif de surperformer sur sa durée de placement l'indice de référence MSCI WORLD Net Total Return EUR - MSDEWIN (dividendes nets réinvestis) en recherchant la performance des marchés d'actions mondiaux et en privilégiant les actions européennes et nord-américaines. L'indice de référence est un indicateur de comparaison a posteriori et ne reflète pas à chaque instant la gestion de l'OPCVM.

Stratégie

La gestion du compartiment ACASTE ACTIONS FLEXIBLE se fonde sur des choix en termes d'allocation géographique et d'actifs et de sélection de fonds et de titres basée sur une analyse fondamentale du cycle économique, des valorisations et des perspectives.

Le compartiment investit de 30% à 100% de son actif net en OPC de droit français ou de droit étranger et jusqu'à 30% en FIA de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Parmi ces OPC, peuvent être compris des ETF (Exchange traded funds). La sélection de fonds se fait à partir d'une analyse quantitative (résultats passés) et d'une analyse qualitative (équipe de gestion, processus d'investissement).

Le compartiment investit au minimum 30% dans des OPC de type « actions ».

Le compartiment peut également être investi :

- entre 0 et 50% en actions (titres vifs) de toutes zones géographiques - Le fonds n'investira pas sur des capitalisations boursières inférieures à 500 millions d'euros.
- de 0% à 50% en titres de créances négociables (TCN), et obligations (dont EMTN). Les produits de taux spéculatifs

(plus risqués) ne représenteront pas plus de 20% de l'actif net du fonds

Le risque global du fonds est calculé selon la méthode de l'exposition. Les fourchettes d'exposition du fonds sont :

- Actions : 0% à 100% de l'actif net
- Change : 0% à 100% de l'actif net
- Sensibilité Taux : 0 à 5 de l'actif net

Le fonds peut recourir à des contrats financiers à terme fermes sur des marchés réglementés français et étrangers, organisés ou de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net :

- Actions : Futures sur indices boursiers en exposition et en couverture dans la limite de 50% de l'actif net.
- Change : contrats forward en couverture seulement

Conditions de souscription rachat :

Les investisseurs ont la faculté d'obtenir le remboursement de leurs actions sur demande, chaque jour d'ouverture de la Bourse. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chez le dépositaire jusqu'à la veille du jour d'établissement de la valeur liquidative avant 17 heures, et réalisées sur la base de cette valeur liquidative.

Les actions sont décimales au centième. Le règlement et la livraison se font trois jours ouvrés après la date de souscription ou de rachat.

Le fonds capitalise ses revenus.

Recommandations : La durée de placement recommandée est de 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la durée de placement recommandée.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible ← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé → A risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur se base sur les données passées en matière de volatilité des fonds composant le portefeuille cible du compartiment. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est-il classé « 6 » ?

ACASTE ACTIONS FLEXIBLE est classé 6 compte tenu de ses investissements qui peuvent comporter : des organismes de placement collectif de tout type avec une exposition maximale de 100% aux actions.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur :

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie dans des OPC détenant des titres de créances ou des obligations émises par des émetteurs privés et les émetteurs publics. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative du compartiment peut baisser.

Risque lié aux produits dérivés : l'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme non complexes pour se couvrir et/ou s'exposer sur des indices boursiers (actions), ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le fonds est investi.

La survenance d'un de ces risques pourra faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

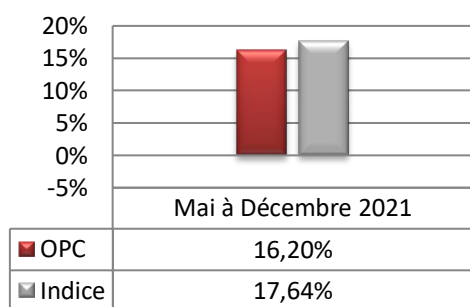
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/ avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, il peut être inférieur. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.00% TTC
<i>Le chiffre communiqué se fonde sur une estimation fondée sur le montant total attendu des frais. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de Surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des actions d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, vous pouvez vous référer à la rubrique « frais » du prospectus de la SICAV, disponible sur simple demande à la société de gestion de portefeuille.

PERFORMANCES PASSES



Compartiment créé le 19/03/2021, lancé le 10/05/2021

Le fonds ayant été créé en cours d'année, les performances passées ont été calculées depuis son lancement le 10/05/2021.

INFORMATIONS PRATIQUES

ACASTE ACTIONS FLEXIBLE est ouvert à tous souscripteurs.

Dépositaire/Conservateur/Gestion du passif :

CACEIS BANK, Société anonyme à conseil d'administration, Etablissement de crédit agréé par l'ACPR, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS

Valorisateur : CACEIS Fund Administration, Société anonyme, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus, rapport annuel, document semestriel, valeur liquidative) : sur le site d'ALIENOR CAPITAL www.alienorcapital.com ou sur demande écrite auprès de la société de gestion de portefeuille :

ALIENOR CAPITAL - 18 allées d'Orléans 33000 BORDEAUX - Téléphone : +33 (0)5 56 81 17 22

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Les données chiffrées seront établies sur la base de l'année civile 2021 et seront communiquées dans le prochain rapport annuel et ultérieurement. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur www.alienorcapital.com.

La législation fiscale de la France, État membre d'origine de l'OPCVM, peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF.

ALIENOR CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF.

La responsabilité d'ALIENOR CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et mises à jour au 02/03/2022.